



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E27484

VALABLE JUSQU'AU 07/02/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/07/1996

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 96 B 782

Siret : 408 295 574 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4202365 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 167206059S002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 167206059S002

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/12/2022

Raison sociale : ESPACE CALORIE

4,RUE DE ROME
67670 MOMMENHEIM

Téléphone : 03 88 20 20 50

Portable : 06 12 67 46 30

Site Internet :

E-mail : contact@espace-calorie.fr

Responsabilité légale :

MARY PHILIPPE GÉRANT

Fax : 03 88 19 04 27

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/01/2022
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	01/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/01/2022
o Chaudière bois	01/12/2022
o Poêle ou insert bois	01/12/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	27/01/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.